



Stiftung Landschaftsschutz Schweiz
Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage
Fondazione svizzera per la tutela del paesaggio
Fundaziun svizra per la protecziun da la cuntrada

Paysage de l'année 2026

La plaine de la Lorze – un paysage pour tous

Un espace ouvert diversifié dans le paysage urbanisé de Zoug

Bénéficiaires du prix : Corporation de Zoug (représentant les propriétaires fonciers), Canton de Zoug, Ville de Zoug et communes de Baar, Cham et Steinhausen



Figure 1 : vue du nord sur la plaine de la Lorze. Photo : Andreas Busslinger

La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP) décerne chaque année le prix du « Paysage de l'année ». Cette distinction met en lumière les atouts d'un paysage de qualité et honore l'engagement de la population locale en faveur de son paysage. Pour 2026, le choix s'est porté sur la plaine de la Lorze, à Zoug. Celle-ci illustre parfaitement le résultat d'un aménagement du territoire et d'une planification paysagère tournés vers l'avenir. Depuis 2000, la population du canton de Zoug a augmenté de 34 %. Pourtant, la plaine de la Lorze n'a pas été urbanisée. Au contraire, au cœur d'un paysage urbain en plein développement, elle a été préservée en tant que vaste espace ouvert. Grâce à une négociation judicieuse autour



des terrains, des différents intérêts et des usages, sa valeur a même été démultipliée. Aujourd'hui, il y a davantage d'espace pour tous : pour l'agriculture, la population et la nature.

La plaine de la Lorze – très tôt au centre de multiples intérêts

La plaine de la Lorze est apparue après la dernière période glaciaire, lorsque la rivière qui lui donne son nom a formé une plaine alluviale. Le cours sauvage de la rivière provoquait régulièrement des inondations, c'est pourquoi l'habitat ne s'est pas développé dans la plaine, mais sur ses abords. Datant de 4300 à 850 avant J.-C., les villages sur pilotis autour du lac de Zoug témoignent des premiers peuplements. Beaucoup d'entre eux se trouvent dans les terres alluviales de la Lorze et deux sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2011. À l'époque où la rivière inondait encore régulièrement la plaine, les agriculteurs utilisaient celle-ci pour la culture fruitière et comme pâturage commun. Au XX^e siècle, située au cœur d'une zone d'urbanisation en pleine croissance, la plaine a suscité de nouvelles convoitises. Peu avant la Seconde Guerre mondiale, des plans pour un aérodrome militaire ont été abandonnés. En 1943, la plaine de la Lorze était écartée au profit de Zurich-Kloten pour la construction d'un aéroport intercontinental. En 1958, l'autoroute N4 devait longer la rive du lac. Heureusement, le gouvernement de Zoug y a renoncé pour privilégier la variante nord, ce qui a entraîné le déplacement de la Lorze. La « nouvelle Lorze » a formé un tronçon nord-sud fortement rectifié sur 3,8 km, alors que l'« ancienne Lorze » se transformait en un simple filet d'eau. Parallèlement, la protection contre les crues a été renforcée et la plaine largement drainée. Au début des années 1970, les déblais du creusement du lit de la nouvelle Lorze ont donné lieu à d'importants remblais autour de son embouchure. Les infrastructures de transport n'ont pas été les seules à s'étendre sur la plaine. Durant le boom immobilier des années 1970 et 1980, les bâtiments résidentiels et industriels des communes de Cham, Steinhausen, Baar et Zoug ont avancé de plus en plus loin dans la plaine de la Lorze, et l'espace y est devenu de plus en plus restreint.

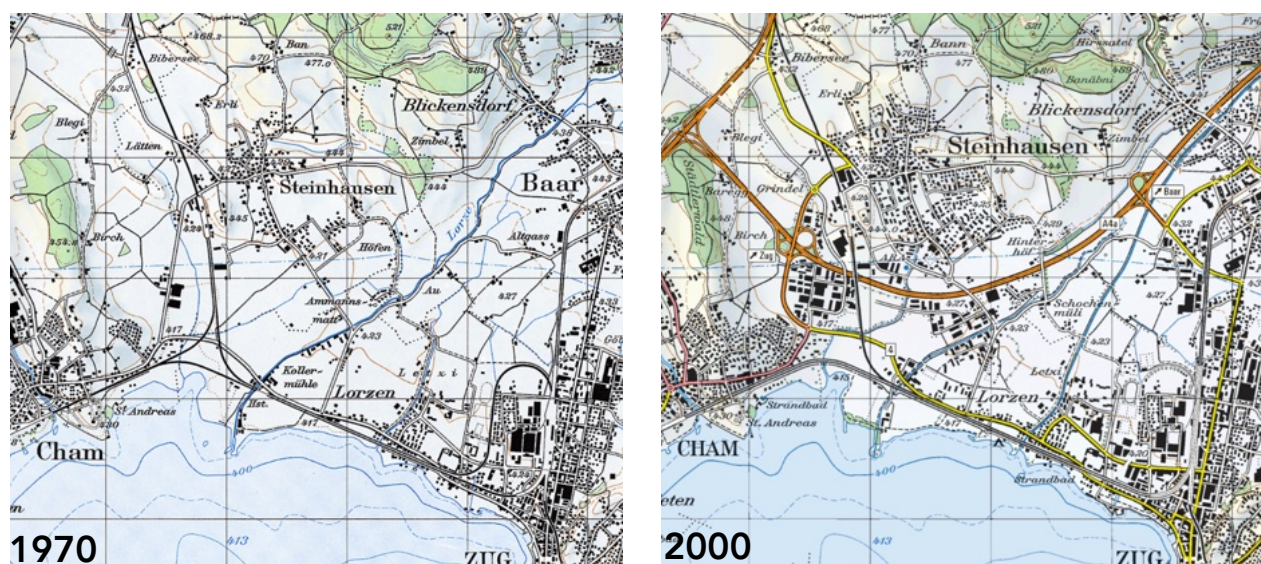


Figure 2 : la pression urbaine sur la plaine de la Lorze est visible en comparant les cartes de 1970 et 2000.

Préservée et mise en valeur grâce à une planification tournée vers l'avenir

Les décideurs politiques des trois communes, de la Ville et du Canton de Zoug se sont rendu compte des risques liés à un développement anarchique : si tous les besoins devaient être satisfaits dans la plaine de la Lorze, celle-ci serait vite saturée. Cette prise de conscience a suscité un processus de planification active. Le concept de développement territorial de 2003 a fait naître l'idée de préserver la plaine de la Lorze comme poumon vert du paysage urbanisé de Zoug. Afin de la soustraire à la croissance urbaine galopante, le Canton de Zoug a inscrit en 2004 dans son plan directeur une ligne de démarcation de l'urbanisation. Les limites étaient ainsi tracées. L'étape suivante a consisté à élaborer des [lignes directrices pour la plaine de la Lorze](#). Les espaces ouverts en bordure d'agglomération doivent satisfaire à de nombreuses exigences : les gens s'y promènent, y font du cheval, du vélo, y laissent courir leurs chiens et s'y baignent dans la Lorze et dans le lac. Parallèlement, on y trouve de bonnes terres propices à l'agriculture et à l'élevage. Quant aux réserves naturelles, elles abritent une faune et une flore précieuses. Afin de concilier ces intérêts multiples, un large groupe de travail dirigé par le service du développement territorial et des transports a élaboré les lignes directrices adoptées en 2012. Celles-ci contiennent des principes et des propositions pour le développement de la plaine de la Lorze.

Voici les grands principes ressortant des lignes directrices pour la plaine de la Lorze :

- La coexistence de l'agriculture, des loisirs et de la nature continuera de caractériser la plaine de la Lorze dans 30 ans.
- Le secteur agricole et les acteurs des loisirs de proximité développent une compréhension mutuelle de leurs attentes respectives. La gestion ciblée des flux de visiteurs permet d'éviter les conflits d'usage.
- La nature a besoin d'espace. La plaine de la Lorze permet de découvrir la nature.
- La plaine de la Lorze n'est pas une zone constructible et reste libre de toute urbanisation.
- Aucune nouvelle infrastructure de transport ne doit morceler la plaine de la Lorze. Celle-ci est un espace dédié aux piétons, aux cyclistes et au trafic agricole.

Participants aux ateliers d'élaboration des lignes directrices pour la plaine de la Lorze

- | | | |
|-------------------------------|---------------------------------|------------------------------|
| – Ville de Zoug | – Service des ponts et | – Service de l'agriculture |
| – Commune de Baar | chaussées (génie | – Service des sports |
| – Commune de Steinhausen | hydraulique) | – Associations de quartier |
| – Propriétaires fonciers | – Service des transports | – Associations de protection |
| – Exploitants | publics | de la nature |
| – Corporation de Zoug | – Service des monuments | – Communautés d'intérêt |
| – Service du développement | historiques et de | – Zoug Tourisme |
| territorial | l'archéologie | |
| – Service de la protection de | – Service de la chasse et de la | |
| l'environnement | pêche / service des forêts | |

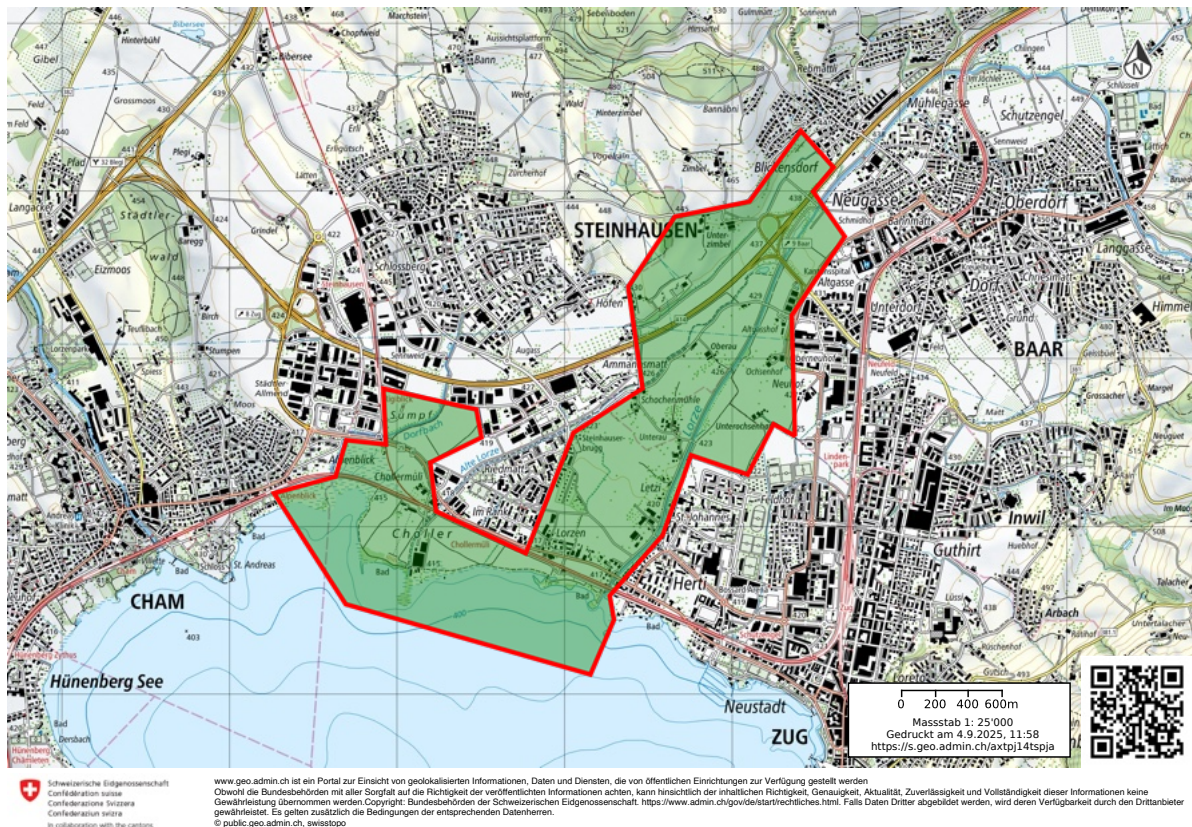


Figure 3 : périmètre des lignes directrices de la plaine de la Lorze

Le Grand Conseil a intégré les principaux éléments des lignes directrices dans le [plan directeur cantonal](#), créant ainsi un consensus politique et leur conférant un caractère politiquement contraignant. La plaine de la Lorze est dotée au niveau du plan directeur d'une fiche de mesures décrivant concrètement les mandats politiques.

Mandats relatifs au développement de la plaine de la Lorze inscrits au plan directeur cantonal

- Concept de renaturation de l'ancienne Lorze
- Revalorisation de la zone de Brüggli (suppression du camping, déplacement des places de stationnement, aménagement de zones d'eau peu profonde)
- Amélioration des accès vers les rives du lac le long des deux cours de la Lorze
- Réaménagement du site du stand de tir de Choller (stationnement, mobilité douce)
- Déplacement des lignes à haute tension
- Élaboration d'un plan de gestion des flux de visiteurs
- Renforcement et mise en valeur de l'identité et des qualités de toute la plaine de la Lorze

Une bonne dizaine d'années après l'adoption des lignes directrices, des mesures importantes ont déjà été mises en œuvre : le camping d'une centaine de places situé au bord du lac a été supprimé au profit d'un vaste espace polyvalent proche de la nature et accessible à tous les habitants de Zoug. Les lignes à haute tension ont été enterrées et l'ancienne Lorze a été renaturée par tronçons. Le site du stand de tir a été réaménagé et est maintenant plus accessible aux piétons et aux cyclistes ; un espace de liberté pour les chiens a été créé à proximité. En 2018, le canton a reçu le [Prix Rando](#) pour le nouveau sentier pédestre longeant l'ancienne Lorze. Et les

projets d'urbanisation en bordure de la plaine de la Lorze doivent désormais prévoir une transition perméable et soigneusement aménagée avec le paysage ouvert.

Site de Brüggli – réaménagement des rives du lac

La fermeture du camping, la suppression des places de stationnement au sud de la voie ferrée ainsi que la revalorisation du site pour l'écologie et les loisirs de proximité sont inscrites au plan directeur. Afin de réaménager le site de Brüggli, les trois propriétaires fonciers – la Ville, le Canton et la Corporation de Zoug – ont organisé un concours sous la direction d'architectes paysagistes. La Ville de Zoug a interrogé la population sur ses besoins. La réponse a été claire : on souhaitait un espace de détente non commercial avec une offre de restauration simple. Le Brüggli ne devait pas devenir un but d'excursion régional, mais offrir de la place pour la population locale. La modification du plan de zones ainsi que les demandes de crédits ont nécessité l'accord des instances concernées (Ville, Canton, Corporation). Les [travaux de construction](#) ont débuté à l'automne 2025.

L'une des particularités du site de Brüggli réside dans les structures en bois réalisées par l'artiste japonais Tadashi Kawamata. Ces plateformes peuvent être utilisées de multiples façons, confèrent un caractère particulier au lieu et sont très appréciées de la population. Dans le cadre du réaménagement, Tadashi Kawamata a conçu de nouvelles plateformes en bois.

Un paysage aux multiples facettes : diversifié et indispensable pour Zoug

La plaine de la Lorze est un espace de détente de proximité à deux pas de chez soi qui joue un rôle central pour la qualité de vie des habitants de Zoug. Grâce à ses chemins attrayants propices à la promenade et au vélo, elle est accessible à tous. C'est un lieu plein de contrastes et de surprises : on y trouve une réserve naturelle près du nœud autoroutier, des fermes côtoyant des constructions récentes, un stand de tir et une grande scierie à l'embouchure de l'ancienne Lorze. Heureusement, la plaine de la Lorze n'a pas été simplement laissée au gré des nombreuses convoitises parfois contradictoires. La coexistence entre loisirs, agriculture et promotion de la biodiversité n'est certes pas exempte de conflits, mais le processus d'élaboration des lignes directrices a permis d'organiser ces différents usages au sein d'un même espace. Publiées en 2012, celles-ci ne devaient pas rester lettre morte. Les acteurs ont veillé ensemble à ce que les objectifs et le contenu du plan directeur se concrétisent rapidement. Les processus coopératifs et participatifs ont pris du temps mais ont abouti à des résultats qui, espérons-le, perdureront. Le projet phare, le réaménagement du site de Brüggli, sera achevé au printemps 2026.

Un modèle pour la valorisation qualitative des espaces ouverts dans les agglomérations

Le Conseil de fondation de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP) a désigné la plaine de la Lorze « Paysage de l'année 2026 ». Les lauréats sont la Corporation de Zoug (en tant que représentante des propriétaires fonciers), le Canton de Zoug, la Ville de Zoug ainsi que les communes de Baar, Cham, et Steinhausen.

Les raisons de cette distinction :

1. La plaine de la Lorze, véritable poumon vert au cœur du paysage urbain en pleine croissance de Zoug, présente de grandes qualités spatiales et paysagères ; elle se prête à des usages variés et constitue un élément identitaire pour les habitants de Zoug.

2. Dans une démarche tournée vers l'avenir, les partenaires impliqués dans la planification ont soustrait cet espace ouvert à la pression de l'urbanisation et l'ont préservé de toute construction.
3. Les différents groupes concernés ont négocié afin de concilier leurs intérêts divergents et ont développé une vision commune permettant la coexistence des loisirs, de la biodiversité et de l'agriculture.
4. Les décisions importantes ont été ancrées judicieusement au niveau politique.
5. Le canton, les communes et les propriétaires fonciers ont travaillé ensemble et mis en œuvre leurs lignes directrices de manière coopérative.
6. Les accès bien pensés garantissent une bonne accessibilité et permettent ainsi à de nombreuses personnes de profiter de ce paysage.
7. La mise en œuvre s'appuie sur des processus participatifs et d'assurance qualité, notamment sur le site de Brüggli.
8. La plaine de la Lorze est un modèle pour la préservation et le développement qualitatif de paysages agricoles en zone urbanisée, même dans les régions où la population est en augmentation.

Le prix du « Paysage de l'année »

La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP) élit chaque année le [Paysage de l'année](#). Le Conseil de fondation agit en tant que jury. Cette distinction permet de communiquer sur les valeurs des paysages suisses, d'informer sur les dangers qui les menacent et d'honorer l'engagement local en faveur de l'aménagement du paysage. Les partenaires nationaux pour le prix sont la Fédération des coopératives Migros et Monsieur Balthasar Schmid. Il est doté d'un montant de frs. 10'000.-.

Les paysages primés les années précédentes :

2011 : Val Sinestra GR

2012 : Birsparck-Landschaft BL/SO

2013 : Campagne genevoise GE

2014 : Valle di Muggio TI

2015 : Paysage à habitat dispersé d'Appenzell Rhodes-Intérieures AI

2016 : Paysage de « foin sauvage » d'Isenthal UR

2017 : Paysage d'infrastructures énergétiques du canal de Hagneck BE

2018 : Paysage sacré – les abbayes et monastères du bassin de la Sarine FR

2019 : Forêts marécageuses de l'Ibergereggi SZ

2020 : Paysage de pentes irriguées par ruissellement des « Sonnenberge » VS

2021 : Paysage d'infrastructures touristiques du Chäserrugg / Toggenburg SG

2022 : Paysages d'allées du Val de Ruz (NE) – de la plaine à la montagne

2023 : Klettgau SH – un paysage agricole sous le signe de la biodiversité

2024 : Paysage de hameaux du plateau du Frienisberg BE

2025 : Valle Bavona TI : un engagement solidaire pour un paysage culturel face au changement climatique

Buts :

Le but principal du prix du « Paysage de l'année » consiste à honorer l'engagement pour la conservation et le développement des qualités paysagères ainsi que pour les valeurs du paysage en général.

Autres buts :

- Mettre en lumière les valeurs sociales, culturelles, économiques et écologiques du paysage
- Sensibiliser aux risques qu'encourt le paysage et aux possibilités de le préserver
- Encourager l'engagement des populations locales en matière de conservation du paysage
- Soutenir l'identification des communes aux projets
- Conserver les espaces naturels, culturels et de détente dans les paysages suisses de plus en plus fortement et densément construits.

Critères de sélection :

Le choix du Paysage de l'année est effectué par la SL-FP. La décision revient au Conseil de fondation. Les critères suivants doivent être remplis :

- Divers aspects du paysage doivent pouvoir être mis en lumière
- La protection du paysage est un aspect important de l'aménagement du territoire
- Des projets de protection ou de revalorisation du paysage sont en cours
- Il existe un engagement visible au niveau de la population locale en faveur du paysage
- Un caractère d'exemplarité pour d'autres régions analogues

Il est expressément prévu que les espaces urbanisés et transformés (« nouveaux » paysages culturels) puissent également être sélectionnés, sur la base du Catalogue des paysages culturels caractéristiques de Suisse www.sl-fp.ch/cpcc-f.